



ANNEXE

N° DP-DGP-01

EXPERTISE

Des essais réalisés selon le règlement d'expertise R 9729:2014 du bpa/EMPA (cf. rapports d'essai Tecnotest n° G3032-01/-02 du 05.09.2014 et 13.11.2014) ont montré que nos dalles polies présentent une très bonne résistance au glissement à l'état neuf.

RESULTATS

En collaboration avec la Suva et l'EMPA à St-Gall, le bpa a élaboré un règlement d'expertise qui contient les exigences et critères d'expertise relatifs à la résistance au glissement des revêtements de sol.

Les résultats atteints peuvent être classés en GS4 pour le secteur chaussures, respectivement en GB3 pour le secteur pieds nus. Ces classes antidérapantes sont suffisantes pour l'ensemble des applications mentionnées dans les tabelles 9 à 16 de la documentation technique 2.032 du bpa.

BASES LEGALES

Basé sur les domaines d'utilisation recommandés dans la documentation 2.032, la classe GS4 selon bpa/EMPA correspond approximativement à la classe R13 selon la norme DIN 51130 et la classe GB3 à la classe C selon la norme DIN 51097.

CERTIFICATION

Ces tests ont été réalisés par Tecnotest AG à Rüschlikon à la demande de notre partenaire en technologie et recherche en béton TFB SA Romandie à Crissier.